

Article 29 du Règlement

chef de file dans le domaine de la recherche et du développement sur les normes de piégeage humanitaires ainsi que sur l'éducation des trappeurs, dans le but de protéger les ressources et de veiller à ce que l'on fasse le meilleur usage possible des fourrures et mette au point un produit de grande qualité.

On interdit au Canada le piégeage des animaux à fourrure dont l'espèce est menacée ou en voie d'extinction. Le principe de l'utilisation avisée d'une ressource naturelle renouvelable est fortement ancré dans le secteur du commerce de la fourrure, qu'il s'agisse de fourrures d'animaux sauvages ou d'animaux qu'on a élevés à cette fin.

Pour les collectivités indiennes comme les localités septentrionales en général, le piégeage fait partie intégrante d'un mode de vie spécial. Le piégeage est un élément vital dans la tradition et la culture de bon nombre des ruraux et des autochtones du Canada. Ses origines remontent à l'époque des premiers postes de traite de la Compagnie de la Baie d'Hudson, ce qui en fait un trait d'union entre le passé et le présent.

Les groupes autochtones, les gouvernements territoriaux et provinciaux et les représentants de l'industrie de la fourrure m'ont tous fait part de leurs légitimes préoccupations. Leur unanimité est indiscutable. Cela étant, et compte tenu de la volonté déclarée de l'industrie de la fourrure d'adopter des méthodes de piégeage plus humaines encore, je tiens à souligner à nouveau qu'il y a moyen de remplacer l'étiquetage obligatoire par une solution constructive. Le Canada a proposé que les pays intéressés collaborent à l'élaboration de normes de piégeage dépourvu de cruauté.

Je réitère donc notre proposition de créer un comité international d'établissement de normes de piégeage dépourvu de cruauté où siègeraient le Royaume-Uni ainsi que le Canada, les États-Unis et d'autres pays intéressés à la fourrure. De cette manière, nos amis d'outre-Atlantique pourront participer à la mise au point de pièges ne causant pas de douleurs et au contrôle international, tout en aidant l'industrie canadienne de la fourrure à poursuivre une activité écologiquement saine. Voilà une façon constructive d'atteindre l'objectif de certains membres du public britannique sans bouleverser nos traditions, sans détruire nos localités.

• (2110)

Au fil de notre histoire, nous avons reçu de la Grande-Bretagne de solides leçons de moralité. Nous respectons trop l'intégrité et le franc-jeu du gouvernement et des institutions britanniques pour penser que, au nom de la moralité, ils chercheraient, contre toute moralité, à détruire une industrie de gens besogneux travaillant en harmonie avec la nature. Nous espérons, au contraire, que les autorités britanniques et européennes se joindront à nous pour élaborer, à l'usage de l'industrie, des normes de piégeage anti-douleur qui rallieront les suffrages de tous les pays producteurs et consommateurs de fourrure.

Des voix: Bravo!

M. Jack Harris (St-Jean-Est): Monsieur le Président, le 5 mars 1979, l'ancien député de St-Jean-Est, qui est maintenant le lieutenant gouverneur de Terre-Neuve, a proposé une motion en vertu de l'article 43 du Règlement tendant à faire en sorte que la Chambre réaffirme le droit des chasseurs canadiens de phoques de se livrer à leur activité légitime sous la

surveillance étroite du gouvernement canadien et de la Fédération canadienne des sociétés de protection des animaux et à l'abri des harcèlements et des intrusions. Tous les députés présents à la Chambre à ce moment-là ont souscrit à la motion.

Une motion semblable a été adoptée le 9 février 1982. Tous les partis se sont entendus pour poursuivre la chasse au phoque au Canada face aux protestations et à l'opposition du même type de gens qui s'attaquent maintenant à l'industrie de la fourrure avec la même vigueur. Ce que je crains, à l'instar d'autres députés, c'est que la même chose ne se produise en l'occurrence.

À l'heure actuelle, il n'y a plus véritablement de chasse commerciale aux phoques au Canada, et cela découle des mesures prises contre cette industrie et contre le Canada alors qu'on a calomnié les Terre-Neuviens et les Canadiens ayant des activités tout à fait légitimes consistant à travailler avec des animaux ou à les piéger, ce qui constitue un mode de vie traditionnel des Canadiens depuis des siècles.

Il faut plus que l'appui de tous les partis à une motion présentée dans cette enceinte. Il s'agit pour le gouvernement de prendre des mesures sérieuses et de ne pas se contenter de présenter de pieux arguments au gouvernement britannique qui s'apprête malheureusement à prendre des mesures contre l'industrie canadienne de la fourrure.

Cela ne fait pas simplement suite aux réserves exprimées au sujet des pièges à mâchoires. En effet, le secteur du piégeage des animaux sauvages ne sera pas le seul touché, même s'il sera durement frappé. Au Canada, il y a d'importantes fermes d'élevage. À Terre-Neuve seulement, on retrouve 120 fermes d'élevage de renard argenté et 15 fermes d'élevage de vison. Ces exploitations rapportent plus de 1 million de dollars directement, sans compter les retombées pour l'industrie de la nourriture pour animaux et d'autres industries connexes. Cette partie de l'industrie dépend également du marché international. Toutes les fourrures seront touchées par les mesures insidieuses proposées au Royaume-Uni.

On entend préciser sur les étiquettes que le vêtement en question peut renfermer des fourrures d'animaux qui ont été pris à l'aide de pièges à mâchoires. Cela frappe toute l'industrie de la fourrure, qu'il s'agisse du secteur de piégeage des animaux sauvages ou de celui de l'élevage, alors que cette industrie revêt une très grande importance dans la vie de nombreuses localités, de biens des gens et de leurs familles au Canada.

Comme dans le cas de la chasse aux phoques, il s'agit de particuliers, de familles et d'autochtones qui dépendent pour leur subsistance de ce secteur et qui n'ont guère d'autre solution. Lorsque le Royaume-Uni et les pays membres de la Communauté économique européenne ont pris des mesures à l'échelle nationale pour ruiner notre chasse aux phoques, de nombreux Terre-Neuviens ont subi une perte de revenus et ont été atteints dans leur fierté parce qu'ils n'étaient plus capables de gagner leur vie. Dans d'autres parties du Canada, les conséquences ont été dans beaucoup plus graves.

Ainsi, à l'île Broughton, une localité où les chasseurs inuits capturaient un plus grand nombre de phoques par habitant que dans n'importe quelle autre localité du monde avant que les Européens n'imposent leur boycottage, sur les 60 adolescents que comptait la localité, huit se sont suicidés au cours des deux